



"Les conflits successoraux"



49^e congrès



Montréal - Québec - Canada

DU JEUDI 4 AU MARDI 9 OCTOBRE 2018



Pour son prochain congrès, le Mouvement Jeune Notariat traverse de nouveau l'atlantique à destination de Montréal.

La métropole de la province du Québec est la deuxième ville du Canada, la ville francophone la plus peuplée d'Amérique.

Montréal est le produit de ce mélange d'Amérique et d'Europe qui peut la rendre faussement familière. Elle est en fait plus complexe qu'on peut parfois le croire. L'ancien village Iroquois d'HOCHÉLAGA devenu mégapole est un carrefour de langues et de cultures, mais aussi de systèmes juridiques.

C'est aussi cette habitude de grand brassage qui la rend aujourd'hui si inventive et accueillante. La ville vit aujourd'hui une explosion culturelle et réussit à allier dynamisme et bonhomie.

Le système juridique n'est pas resté étranger à cette aptitude à la composition. Le droit continental et la common law s'y côtoient depuis longtemps. Leur coexistence accompagne la vitalité économique remarquable de la ville.

Ce sera donc le cadre scintillant de nos travaux sur les conflits successoraux.

Lors du décès d'une célébrité, les articles de presse ont coutume de relater les conflits familiaux.

Si la plupart des successions se règlent sans difficultés majeures, la transmission du patrimoine constitue toujours une épreuve familiale, certaines entraînent des conflits ouverts qui, au delà de la douleur morale, se répercutent sur le règlement matériel de la succession.

L'héritage a ainsi deux aspects :

Un aspect apparent. Economique et juridique : la transmission et le partage des biens matériels.

Un aspect invisible. Avec une charge émotive forte : la transmission d'une part de l'histoire familiale et le réveil de rivalités.

Le notaire est le premier témoin de ces conflits qui se révèlent au cœur de nos études.

Le règlement pacifique des successions est un enjeu important économiquement et socialement et le notariat doit y jouer le premier rôle.

Nous vous espérons donc nombreux à Montréal, nos Confrères d'outre atlantique nous y attendent.

Alors que l'on évoquait devant lui une famille très unie, Sacha Guity s'exclama : « on voit bien qu'ils n'ont pas encore hérité » ; ou encore, dans une version plus poétique, Marcel Pagnol mettait en scène Felipe, dans « la Fille du Puisatier », en pleine discussion à la terrasse d'un café : « Ce sont toujours les histoires d'héritage qui mettent la dispute dans les familles. Moi, pour mon petit héritage - c'est pas vieux, c'est la semaine dernière -, je me suis fâché avec mes cousins de Venelles. Oui, pour deux cuillères à café en argent. Alors ça ne m'étonne pas du tout que votre père soit fâché avec votre tante. Au contraire, c'est ce qu'il y a de plus naturel ».

Le thème du 49^{ème} Congrès MJN de Montréal 2018 n'est maintenant plus un mystère : **les conflits successoraux**.

Avec la rapidité de l'évolution de notre société et la fragmentation des familles, la réforme du droit des successions du 3 décembre 2001 est apparue très vite décalée et parfois même inadaptée aux nouvelles structures familiales.

Certes, l'ouverture d'une succession est propice aux situations conflictuelles : enfants s'estimant lésés, divergences d'intérêts entre le conjoint survivant et les enfants d'un premier lit dans une famille recomposée, ou encore héritiers bloquant la sortie de l'indivision...

Pourtant, ce terreau des dissensions familiales n'est pas le seul responsable des difficultés du règlement des successions. La complexité des règles du droit civil ou encore du droit international privé français en la matière, peut également constituer un véritable obstacle au règlement serein et amiable du contentieux familial.

Suffit-il de préparer sa succession pour garantir le maintien de l'harmonie familiale ? La réponse est certainement nuancée, mais il est tout de même recommandé d'organiser la transmission de son patrimoine afin de réduire les risques de différends et de tenir compte du caractère mobile des familles actuelles.

Ainsi, la première partie du Congrès sera consacrée aux outils juridiques existants qui permettent de prévenir les conflits, avec une place particulièrement importante réservée au droit international privé français : conflit de lois, *professio juris*, pactes successoraux... Le règlement européen UE n° 650/2012 du 4 juillet 2012 sera étudié sous une forme pratique avec l'analyse de nombreux cas.

Puis, nous évoquerons des solutions du droit civil français interne à travers les outils de transmission à destination du conjoint survivant et des héritiers (aménagement du régime matrimonial, donation entre époux, testament, assurance-vie, donation-partage, adoption) et les outils de gestion (mandats de protection future ou à effet posthume, convention d'indivision et droit des sociétés).

La seconde partie du Congrès sera dédiée à la résolution des conflits.



Lionel FALLET

*Notaire à Cèret (66)
Président du 49^e Congrès
du Mouvement Jeune Notariat*



Tout d'abord, celle imposée aux parties avec le traditionnel recours au juge et l'approche de la dimension procédurale des conflits, sphère réservée aux avocats et parfois mal connue des notaires.

Puis, nous nous attèlerons, dans le détail, aux modes alternatifs de règlement des différends familiaux : la conciliation, la transaction, la médiation et l'arbitrage.

Si la conciliation et la transaction sont familières au notariat, la médiation a connu un attrait récent et modéré dans nos rangs. Une spécialiste de la médiation sera chargée d'éveiller votre intérêt dans ce domaine et de lever le voile sur cette technique indispensable au notaire d'aujourd'hui.

Enfin, la tendance actuelle étant à la déjudiciarisation des litiges, nous achèverons ce Congrès par l'approche d'une nouvelle forme

de justice contractuelle en droit de la famille : l'arbitrage. Nous nous interrogerons sur des questions étonnantes comme : le droit de la famille est-il arbitral ? Et, au-delà de cette question de principe, l'arbitrage représente-t-il une nouvelle opportunité pour le notariat ?

Ont été sollicités pour ce Congrès, des notaires français et québécois spécialisés en droit de la famille, en droit international privé et en gestion de patrimoine, une psychologue, un avocat, une juriste spécialisée en médiation, et enfin Madame le Professeur Emérite Yvonne Flour, professeur à l'Ecole de Droit de la Sorbonne.



Isabelle Arseguel-Meunier

*Notaire à Paris
Rapporteur Général
du 49^e Congrès
du Mouvement Jeune Notariat*

L'équipe de congrès :

Président :

Lionel FALLET, Notaire à Céret (66)

Rapporteur Général :

Isabelle ARSEGUÉL-MEUNIER, Notaire associé à Paris

Rapporteur de synthèse : Madame le Professeur Emérite **Yvonne FLOUR** professeur à l'Ecole de Droit de la Sorbonne.

Rapporteurs :



Alexandre BOICHE
Avocat à la Cour
à Paris
Docteur en Droit



Nathalie COUZIGOU-SUHAS
Notaire
à Paris



Jeanne DADDIES
Notaire assistant
à Céret (66)
Membre du CD
du MJN



Anne GUICHARD
Notaire associé
à Paris



Louis-Guillaume LEFEVRE
Notaire associé



Charlène PRAUD
Notaire assistant
à Paris



Mimouna YAKER
Notaire assistant
à Collioure (66),
membre du CD
du MJN



Nathalie GRAFFAGNINO
Directrice du centre
de médiation
de la chambre
des Notaires
de Paris



Danielle LOUZON
Psychologue
à Paris



PROGRAMME : du 4 au 9 OCTOBRE 2018, 6 jours et 4 nuits sur place.

Les horaires (exceptés ceux des vols précisés sur le bulletin de pré-inscription) sont susceptibles de modifications d'ici octobre 2018

JOUR 1 : Jeudi 4 octobre

Entre 12h et 13h : Départ de Paris CDG, Lyon, Marseille et Toulouse vers Montréal (Compagnie Air TRANSAT environ 7h de vol)
Arrivée (6h de décalage) **à Montréal entre 14h et 15h et accueil par notre agence locale.**

Arrêt au Belvédère du Mont-Royal : splendide panorama sur Montréal venant buter contre le Saint-Laurent.

Transfert vers l'«Hyatt Regency Montréal», hôtel 4* situé au cœur du Quartier des spectacles, en plein centre-ville de Montréal.
L'hôtel est au pied de la Place des Festivals.
(www.montreal.hyatt.com)

Cocktail dinatoire à l'hôtel.

Nuit à l'hôtel.

JOUR 2 : Vendredi 5 octobre

9h/11h30 : Séance solennelle d'ouverture du congrès.
(Lieu à préciser)

Départ en autocar pour la visite guidée de la ville de Montréal.

Déjeuner au restaurant « Le Richmond ».

16h30/19h : 1^{ère} commission de travail.

Diner au restaurant « Vieux-Port Steakhouse » situé dans le vieux Montréal.

Nuit à l'hôtel.

JOUR 3 : Samedi 6 octobre

Journée « Évasion » :

Visite guidée de la Basilique Notre-Dame (transfert en autocar)

Route vers la région de Montérégie.

« Jardin » du Québec (cidre, vin, érables, pommes...), et région riche en histoire (Route du Richelieu, culture autochtone) dans le secteur de la Rivière Richelieu, cette région s'étend du lac Champlain jusqu'à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. C'est un heureux mélange entre ville et villégiature, aux portes de Montréal et des États-Unis, entre Québec et Ottawa, Bref, c'est un incontournable !

Déjeuner à la Cabane à Sucre « Handfield ».

Retour à Montréal. (50mn environ)

Diner à « L'Auberge Saint-Gabriel » située dans le vieux Montréal (15 mn à pied de l'hôtel) **suivi d'une soirée dansante sur place.**

Nuit à l'hôtel.

JOUR 4 : Dimanche 7 octobre

9h/12h : 2d Commission de travail.

Déjeuner pour tous : Rendez-vous au restaurant « Essence ».
(10 mn à pied de l'hôtel)

Temps libre pour profiter tranquillement de la ville de Montréal : Musée des Beaux-Arts et ses merveilleuses collections, quartiers résidentiels de Westmount et Outremont, ville souterraine pour le « magasinage » (le plus grand réseau commercial souterrain du monde), quais du Vieux-Port, balade le long du Saint Laurent ...

18h : Transfert vers le célèbre cirque « Eloize » situé dans l'ancienne gare Dhalousie au cœur du Vieux Montréal.

Rapport de synthèse, et séance solennelle de clôture du congrès.

Diner de clôture au cirque « Eloize » agrémenté de 3 performances acrobatiques.

Nuit à l'hôtel.

JOUR 5 : Lundi 8 octobre

9h/11h : Excursion « Au Sommet Place Ville-Marie ».
La vue la plus impressionnante de Montréal !

Déjeuner et temps libres pour continuer à profiter tranquillement de la ville de Montréal.

Transfert pour l'aéroport de Montréal. (Compagnie Air TRANSAT)
selon horaires de vols retour : Possibilité de « post-congrès » vers Québec (Voir sur demande avec l'agence)

Repas et nuit à bord.

JOUR 6 : Mardi 9 octobre

Petit Déjeuner en vol.

Arrivée en France dans la matinée du mardi 9.

Le congrès de Montréal participe pour 4 heures au titre de la **formation professionnelle continue** des Notaires

Marie-Hélène FREMOND : Secrétariat Général (info@mjn.fr)
André VOIDE : Trésorier du Congrès

Ce document a été imprimé par notre fidèle partenaire **ÉCO NOT**